

ABONNEMENT

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20 ct
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du Journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,

A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 JANVIER

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Hier, il y avait peu de mouvement dans
les couloirs de la Chambre. On y a seule-
ment commenté la dépêche de la Gazette de
l'Allemagne du Nord. Cette dépêche dit : « La
communication du Daily News est une pure
invention. Il est faux que l'Allemagne ait
résolu de demander à la France des explica-
tions sur les concentrations de troupes. »

Cette dépêche n'a pas produit l'impression
qu'on en pouvait attendre. Nombre de
républicains paraissent conserver leurs in-
quiétudes ; ce qui tendrait à prouver que ces
inquiétudes n'ont pas seulement pour base
les échos du dehors.

CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres s'est préoccupé
de la prolongation de la discussion du bud-
get et il lui a paru presque inévitable de de-
mander aux Chambres un troisième dou-
zième provisoire pour assurer le fonction-
nement des services publics pendant le mois
de mars prochain. La discussion du budget
des dépenses occupera, en effet, toute la
présente semaine et une partie de la sui-
vante. Il faudra, ensuite, une semaine en-
viron pour discuter les recettes et le budget
extraordinaire, de sorte que le budget ne
pourra être voté totalement et porté au Sénat
que vers le 40 ou le 42 février.

Il paraît peu probable que le Sénat puisse
en quinze jours examiner le budget en com-
mission, puis le discuter en séance publi-
que. Dans ces conditions, si la situation ne
se modifie pas, le gouvernement déposera
dans quelques jours un projet de loi pour
demander un nouveau douzième provisoire.

C'est dans la Justice elle-même que nous
trouvons les aveux suivants :

« Cela fait, au bas mot, un chiffre de
» 500 millions, dont s'augmente chaque
» année le passif de la France. Il faut donc,
» si l'on continue, emprunter au moins un
» demi-milliard tous les ans, à supposer
» qu'on n'ait ni guerre, ni expédition loin-
» laine, ni déficit. Evidemment, la perpé-
» tuité d'un tel régime serait la banqueroute un
» jour ou l'autre. Nous devons plus de vingt
» milliards : nul ne peut croire que nous
» puissions impunément aggraver un tel
» fardeau. »

Voilà quelle est notre situation financière,
de l'aveu même d'un journal républicain.

AU TONKIN. — Une dépêche d'Hanoï an-
nonce que deux colonnes, commandées par
le lieutenant-colonel Metzinger, de l'infan-
terie de terre, et par le lieutenant-colonel
Dodds, de l'infanterie de marine, ont enve-
loppé 2,000 Chinois, Annamites et Muongs
à Badinh, près de Than-Hoa.

Les travaux d'investissement, commencés
le 7 janvier, ont été terminés le 20.

Dans la nuit du 20 au 21, l'ennemi a
tenté une sortie et a été arrêté par les obs-
tacles semés en avant de la ligne d'investis-
sement. Il a perdu dans cette affaire cinq
cents hommes.

Nous occupons une position formidable.
Le rebelle fuit de toutes parts ; deux
colonnes les poursuivent.

L'effet de ce succès est considérable en
Annam et au Tonkin. Actuellement, on
célèbre la fête du Tet.

UNE SÉANCE DE LA CHAMBRE

S'il vous prend envie de rire un brin, allez
au Palais-Bourbon un jour de discours
(écrit) de l'honorable M. Berthelot.

M. Berthelot est d'un comique irrésisti-
ble. Avant-hier, il a été particulièrement ré-
jouissant.

M. Le Provost de Launay vient réclamer
la suppression d'une « chaire de nombres »

dont la parfaite inutilité se fait vivement
sentir.

Que répond M. Berthelot ? Il déclare que
cette chaire est en la possession de M. Ma-
rion dont les opinions sont « républicaines
et modernes » ! L'argument est sans réplique,
étant donné que sous le régime actuel, en-
nemi des sinécures, les chaires d'enseigne-
ments sont créées pour procurer des appoin-
tements aux professeurs républicains mo-
dernes et non de l'instruction aux élèves.

Mais c'est là la moindre des facéties de
cet excellent M. Berthelot.

Un député de l'extrême gauche, M. Mille-
rand, propose de supprimer les aumôniers
des lycées. M. Berthelot se hisse à la tribune
pour combattre la proposition.

On sait avec quel acharnement les Ferry,
les Goblet, les orateurs et les écrivains de
gauche n'ont cessé de proclamer que la
grande majorité des Français n'est point ca-
tholique. A cette assertion, M. le ministre de
l'instruction publique donne cet innocent
démenti :

« La suppression des aumôniers amène-
rait la ruine des établissements secondaires
de l'Etat. »

Et encore :

« Si on supprimait les aumôniers, les
lycées perdraient la moitié de leurs élèves. Or
nous avons intérêt à conserver le plus grand
nombre d'enfants pour leur donner une ins-
truction scientifique, littéraire et industrielle
conforme aux principes de la République. »

Une instruction industrielle conforme aux
principes de la République ! Qu'est-ce que
cela peut bien être ?

Mais l'innocent Berthelot n'est pas au
bout de ses aveux.

Il déclare que « s'il n'y avait pas d'in-
ternes dans les lycées, on pourrait extirper
l'enseignement religieux ».

Extirper la lepre dévorante du clergé, avait
dit Gambetta.

« Nous devons, ajoute M. Berthelot, don-
ner à l'enfant la culture que désire le père
de famille. »

Puis, un instant plus tard, il affirme que
la plupart des pères de famille qui réclament

pour leurs enfants l'instruction religieuse,
sont eux-mêmes « libres-penseurs ».

Certes, voilà des libres-penseurs peu logi-
ciens et fort édifiés sur les mérites de la
libre-pensée.

Enfin, M. Berthelot insiste sur les prin-
cipes de tolérance qui doivent inspirer la
conduite du gouvernement. Tous les yeux
se tournent vers M. Goblet. On murmure
ces formules de la tolérance républicaine :

« Les catholiques ne sont pas des citoyens
comme les autres ».

« La majorité seule a des droits. »

Et les gauches sont stupéfaites ; et la
droite applaudit ironiquement ; et Goblet
cache son nez dans son puy ; et le pauvre
Berthelot, décontenancé, lâche la tribune.
Le spectacle est fort amusant.

L'amendement de M. Millerand a été re-
poussé. M. Berthelot a obtenu un succès de
scrutin et surtout un succès de fous rires.

Hourrah pour le triomphateur !

J. DE GONTIER.

Le chapitre 46 est adopté.

M. Mérillon demande une subvention de
400,000 francs pour le concours national
de tir.

M. de La Ferronnays combat l'amende-
ment. Au point de vue militaire, les Sociétés
de tir n'offrent aucun intérêt pratique ; il
importe de ne point imposer au budget un
surcroît de dépenses injustifié, d'ailleurs l'a-
mendement ne saurait prendre place dans le
budget de l'instruction publique.

M. Goblet et M. Mézières invitent la
Chambre à voter l'amendement.

Une proposition d'ajournement présentée
par M. Mérillon est repoussée par 344 voix
contre 217.

M. Mézières propose d'affecter 50,000
francs au concours national de tir et 50,000
aux sociétés de tir de province.

La première partie de l'amendement est
repoussée par 294 voix contre 232.

La deuxième partie est adoptée.

La suite de la discussion est renvoyée à
jeudi.

83 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

— Qu'importe, continua-t-elle en s'animant à
son tour, ce qui s'est passé autrefois ? Est-ce que
cela nous regarde ? En quoi avons-nous démerité,
l'un ou l'autre, depuis que nous nous connais-
sons ? Ces fautes ignorées n'ont pas empêché notre
amour de naître et de grandir ; pourquoi cette
révélation l'étoufferait-elle ?

Il l'écoutait avec ravissement, sa main pressant
la sienne, ses yeux humides et attendris fixés sur
elle.

— Oui, s'écria-t-il, aimons-nous ! Oh ! c'est en
vain que j'aurais tenté de l'étouffer, cet amour ;
il est ma vie, il ne peut s'éteindre qu'avec moi...
Et vous, chère Antoinette, cette honte ne vous a
pas rebutée, vous avez eu le courage de continuer
à m'aimer ?

— Davantage ! murmura-t-elle en se penchant
vers lui.

— Oh ! que vous êtes bonne ! Oui, n'est-ce pas ?
Vous avez compris ce que je souffrais, et que je
mourrais si vous étiez perdue pour moi. Et alors
vous êtes venue... Ah ! vous me rendez la vie !

Il continua, la remerciant avec une tendresse et
une reconnaissance infinies. Ce n'était plus l'exal-
tation de la fièvre, mais celle de la joie, du bon-
heur. Il se sentait renaitre.

Elle entendit, dans la pièce à côté, M^{me} Syramin
qui s'approchait.

— Chut ! dit-elle, j'entends votre mère : tout
ceci entre nous, monsieur !

— Chère Antoinette !

Recommandation bien inutile. Le changement
opéré dans Richard était assez éloquent, sans qu'il
parlât. La pauvre mère comprit, et se sentit beau-
reuse. Dès ce moment, toute fièvre disparut et le
malade se rétablit rapidement.

Les jours suivants, Antoinette revint : M^{me} Syra-
min savait toujours trouver un prétexte pour s'éloi-
gner et les laisser seuls. Ils parlaient de leur
amour ; ils faisaient ensemble des rêves de bon-
heur : c'était toujours la solitude à deux, bien
loin du monde... Pourtant, quel que fût son
désir de l'opinion, du préjugé, il était un point
sur lequel Richard insistait : jamais il ne donnerait
à Antoinette un nom fétri ! Il changerait légè-
rement de nom, il ferait consacrer celui de Syramin
sous lequel il avait vécu jusque-là. En même

temps, ses façons brusques, irritées envers sa
mère, disparaissaient. Ses soupçons restaient les
mêmes ; mais il ne s'indignait plus : il la plai-
gnait ; il la regardait avec une compassion douce et
tendre.

— « Elle aussi, pensait-il, elle avait dû souffrir !
N'avait-elle pas dû haïr cet homme indigne à qui
son sort était lié ? Avait-elle pu lui garder son
cœur ? Non, sa tendresse, brusquement refoulée,
s'était reportée ailleurs ; c'était naturel, cela devait
être. » De même, il pardonnait à Iriel ; il ne lui en
voulait plus ; il l'accueillait comme autrefois.

Iriel, heureux de ce changement, eût voulu
néanmoins le voir reprendre goût à ses travaux. Un
jour qu'il lui en parlait :

— A quoi bon ? répliqua Richard.

— Il est impossible que vous renonciez à votre
art, au succès, à la gloire.

— A la gloire... parlons-en ! fit Richard avec un
rire nerveux. Oui, j'y ai songé autrefois, c'était un
beau rêve.

— Il était en train de s'accomplir.

— Il en restera là. Ah ! ça, vous moquez-vous
de moi, monsieur Iriel ? Vous vous imaginez que je
vais travailler pour illustrer le nom infâme de
Causson ! Voyez-vous un descendant de Cartonche
qui s'aviserait d'illustrer honnêtement son nom !

Iriel baissa la tête et ne répondit pas.

— Il y a des tâches surhumaines, continua

Richard ; la gloire sur certains noms en ferait
davantage ressortir l'ignominie. Pour moi, il n'y a
plus d'art possible. Ah ! quand un arrêt frappe un
coupable, il devrait, du même coup, enlever aux
enfants un nom infamant... Est-ce qu'un état civil
comme le mien n'équivaut pas à l'impuissance, à
la mort ?

Il se fit entre eux un silence pénible. Tout à
coup, Richard parut frappé d'un souvein.

— Ah ! ça, fit-il en passant la main sur son
front, vous me parlez peinture ; mais est-ce que je
ne suis pas venu ici pendant ma maladie ? Il me
semble me rappeler... j'ai brossé une toile, furieu-
sement. Attendez donc ! Oui, c'était un paysage
tourmenté par un ouragan... un homme écrasé
par un arbre... non, par une maison.

Iriel secoua la tête négativement.

— Non ? fit Richard. C'est singulier... Il me
semblait pourtant... Il faut croire que j'ai rêvé...
c'est le délire.

Il n'en fut plus autrement question. La vérité,
c'était qu'Iriel avait emporté ce tableau et le gar-
dait précieusement chez lui.

Une des préoccupations de Richard, pendant sa
maladie et encore maintenant, était de savoir si
son père lui avait transmis, avec son nom, les
mauvais instincts auxquels il avait cédé.

— Ce doit être dans le sang, ces choses-là, se
disait-il. Je ne dois pas être un honnête homme.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL BOULANGER

M. le général Boulanger a des adversaires qui le servent et des amis qui le compromettent.

Quelques journaux conservateurs, sans la moindre perspicacité politique, exagèrent singulièrement l'importance de ce ministre. Quant aux journaux opportunistes, ils ne craignent pas de mêler la question étrangère à leur animosité politicienne et ils ne s'aperçoivent pas qu'en demandant au général de se retirer à cause de l'Allemagne, ils font à celui-ci un devoir de rester à son poste, et ils lui procurent un élément sérieux de popularité.

Les amis compromettants, et parmi eux M. Rochefort, transformant le général Boulanger en chef militaire de la future Commune, ils sortent contre ses détracteurs une foule de petites notes recueillies dans les couloirs parlementaires et jusque derrière les portes des estaminets. C'est une singulière manière de dissiper les défiances et de faire naître les sympathies.

Les opportunistes répondront, s'ils le jugent à propos. Mais nous devons, en ce qui concerne la droite, donner un démenti aux allégations calomnieuses qui tendent à la représenter comme prenant part aux intrigues ayant pour but de renverser le ministre de la guerre, de compte à demi avec M. Ferry ou M. Goblet. La droite ne se mêle en rien aux intrigues républicaines. Et si la paix venait à être troublée, les royalistes marcheraient au canon, sans s'inquiéter du nom de leurs chefs. Ils défendraient le drapeau national, laissant aux émules des gens du 4 septembre le triste métier de faire des révolutions devant l'ennemi.

Le général Boulanger sait bien que si les royalistes ont pu blâmer ses écarts de mémoire et ses évolutions politiques, ils se refusent à tout ce qui pourrait affaiblir l'autorité et la force du ministre de la guerre.

LOUIS D'ESTAMPES.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 janvier.

Les nouvelles qui avaient troublé notre marché sont démenties et le marché prend une meilleure allure : 3 0/0, 80.75; 4 1/2 0/0, 109.05.

L'action du Crédit Foncier si injustement frappée remonte à 1,366. Les obligations foncières et communales vont reprendre certainement leur mouvement de hausse interrompu. Les titres des emprunts 1879, 1880 et 1885 ont encore du chemin à parcourir avant d'atteindre le pair; c'est sur ces obligations que se dirigent les achats de l'épargne.

La Société Générale varie de 463 à 466. Avec son dividende actuel de 12.88, l'action rapporte 6 0/0 environ. C'est un excellent placement qui laisse de grandes perspectives de plus-values.

La Société Générale reçoit à chaque courrier de nombreuses souscriptions aux obligations de l'Ouest Algérien. Il y aura certainement réduction. Le prix d'émission 355 est excessivement avantageux puisque les obligations anciennes se traitent couramment à 374 et 375.

L'action de la Banque d'Escompte est mieux tenue à 485. Le cours de 500 ne tardera pas à être repris et dépassé.

La Société de Dépôts et Comptes courants ne varie pas. Le cours de 600 est immuable, malgré les crises qui se succèdent.

Le Panama remonte à 398. Les vendeurs auront

Si l'occasion se présentait, je succomberais probablement. Charrouin a raison : je dois peindre faux ! Un jour il réfléchissait à cela tandis qu'Iriel rôdait et rangeait dans son atelier. Tout à coup il se rappela ce tutoiement étrange et de longue date, sans doute, entre sa mère et lui; cette amitié si dévouée; cette ressemblance qu'il avait cru remarquer.

— Si c'était lui mon père ? murmura-t-il.

Il s'approcha d'Iriel, et, sans affectation, il lui parla de son projet de dépouiller officiellement ce nom infâme de Causson.

— Vous y songez donc toujours ? dit Iriel.

— Plus que jamais. Seulement j'éprouve une certaine hésitation.

— Ah !

— Oui. Je me demande pourquoi je préférerais ce nom de Syramin à tout autre ; le fait que je l'ai porté jusqu'ici ne suffit pas. Je voudrais un nom qui me rappelât un souvenir heureux, qui me rattachât à quelqu'un.

Il eut l'air de réfléchir. Tout à coup, regardant le vieillard fixement :

— Pourquoi pas celui d'Iriel ? dit-il.

— Le mien !...

— Oui... le vôtre... Vous refusez ?

— Ah ! mon cher ami, balbutia Iriel ému, je voudrais... je serais heureux...

— Eh bien ! qui s'y oppose ? continua Richard

encore de fortes différences à payer en liquidation.

Les actions de nos chemins de fer ont vu leurs cours s'améliorer. Les obligations sont bien tenues.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

L'ESSAI DE MOBILISATION

On lit dans la France :

« Nous avons annoncé que le ministre de la guerre avait l'intention de désigner un corps d'armée qui, au moment des manœuvres d'automne, procéderait à un essai de mobilisation générale.

« La chose est exacte ; mais le corps d'armée qui doit procéder à cet essai ne sera désigné que dans deux ou trois mois.

« Cependant nous pouvons dès aujourd'hui affirmer que le ministre de la guerre ne prendra ni le 9^e corps (Tours), ni le 16^e (Montpellier), qui doivent exécuter des mouvements de corps d'armée.

« D'autre part, les corps des frontières du Nord et de l'Est, le 4^e (Lille), le 2^e (Amiens), le 6^e (Châlons), le 7^e (Besançon), ne peuvent être mobilisés qu'en cas de guerre. Il en est de même des 14^e (Lyon-Grenoble) et 15^e (Marseille).

« Les 3^e (Rouen), 4^e (Le Mans), 5^e (Orléans), et 13^e (Clermont-Ferrand) sont hors de cause, parce qu'ils appartiennent par leur recrutement aux régions spéciales de Paris et de Lyon.

« Il reste donc le 8^e corps (Bourges), le 10^e (Rennes), le 11^e (Nantes), le 12^e (Limoges), le 17^e (Toulouse) et le 18^e (Bordeaux). C'est parmi ces six corps d'armée que sera choisi celui qui procédera en août-septembre à un essai de mobilisation générale. »

LES SAPEURS DE CAVALERIE

Une note ministérielle du 14 janvier contient des instructions pour l'application du décret du 16 novembre 1886.

Les sapeurs de cavalerie pourront être de 1^{re} classe.

Les sapeurs de cavalerie porteront un insigne distinctif.

Dans chaque groupe de deux escadrons, un brigadier et un maréchal des logis seront chargés de les commander.

Un officier du grade de capitaine en second, lieutenant ou sous-lieutenant, sera, dans chaque corps, chargé de l'instruction de ce peloton spécial.

Le programme de l'École de Saumur comprendra, à l'avenir, un cours théorique et pratique des travaux de campagne.

Les ministres de la guerre et des travaux publics ont pris d'accord une mesure intéressante :

Les officiers de l'armée territoriale qui auront à se déplacer pour assister aux réunions organisées par corps de troupe, c'est-à-dire par subdivision de région pour l'infanterie et par région pour les autres armes,

en l'observant. Ne m'avez-vous pas dit maintes fois que vous m'aimiez comme si j'étais votre fils ? Vous me le prouvez à chaque instant. Moi aussi, je vous aime. Dès lors, quel obstacle à ce que je porte votre nom ? Ce serait un lien entre nous, une marque de l'affection qui nous unit.

Mais Iriel baissait tristement la tête. Il répondit d'une voix sourde :

— Non, non... c'est impossible.

— Ainsi, fit Richard surpris et un peu froissé, il vous répète que je porte votre nom ?

— Oh ! ce n'est pas cela, vous le savez bien ? s'écria Iriel en lui prenant la main et en la serrant avec force. Dieu sait que je serais heureux !... Mais, je vous le répète, c'est impossible !

Richard, stupéfait, n'insista pas. Il regarda Iriel s'éloigner, sans pouvoir s'expliquer les motifs de son refus. Il dut en revenir à son premier projet. Grâce aux bons offices du marquis de Blave, les formalités furent promptement accomplies, et, dans le courant de février, parut le décret qui lui conférait légalement le nom de Syramin.

(A suivre.)

seront admis à voyager au tarif militaire sur les grandes lignes et sur un certain nombre de réseaux particuliers en échange d'une demande que devront formuler les chefs de corps.

Les Compagnies enverront des bons de réduction nominatifs qui serviront au voyage des officiers aller et retour.

REMONTE GÉNÉRALE. — DÉPÔT D'ANGERS.

Le Comité d'achat dans le département de Maine-et-Loire sera :

Le mardi 22 février, à Saint-Clément-des-Levées ;

Le mercredi 23, à Saumur (Croix-Verte).

A Angers, le 10 février, à 9 heures du matin, pour les éleveurs, et le vendredi 11 février pour les achats de toutes mains.

L'AGRICULTURE ET LES RADICAUX

Un membre de la droite s'est permis de demander au ministre de la marine de réserver pour les producteurs nationaux l'achat des provisions destinées au ministère de la marine. Et voici comment un journal radical rend compte de cette juste réclamation : « M. de Bilié — ces grands propriétaires veulent toujours être protégés — se plaint que la marine achète des provisions à l'étranger. Il reconnaît qu'en France ça coûterait plus cher ; mais lorsque l'agriculture souffre !... L'agriculture, ce sont les grosses rentes de ces messieurs. »

Nous dédions cette réflexion aux innombrables cultivateurs que le régime actuel a ruinés, comme un exemple des misérables et odieux prétextes que les républicains invoquent pour se refuser à leur donner satisfaction.

LES PIÈCES DE CINQ FRANCS SUISSES

Nombre de personnes refusent les pièces de cinq francs suisses, à l'effigie d'une demoiselle assise.

Ces refus ne sont pas fondés, attendu que ces pièces ont été adoptées par la convention monétaire et par conséquent ont cours.

Il n'en est pas de même des pièces divisionnaires, dont celles à la demoiselle debout ont seuls cours.

ANGERS

Voici un extrait du compte rendu, publié dans l'Anjou, de la séance du Conseil municipal d'Angers dont nous avons déjà parlé hier :

Vient alors la proposition de M. de Châteaux tendant à donner le nom de l'Amiral Courbet (et non Courbet tout court comme dit le procès-verbal) à une rue de la ville.

M. de Châteaux expose en termes mesurés et fermes sa proposition, qui a pour but d'honorer un vaillant marin, un grand homme de guerre, un héros, qui a relevé le prestige de la France, et couvert de gloire son pays. Il ajoute que l'amiral Courbet n'a jamais, lui, fait de politique ni froissé les croyances de personne, et qu'un tel hommage est bien dû à sa mémoire.

M. Guignard lit une déclaration difficile à résumer. Il votera la proposition de M. de Châteaux, mais il reproche vivement à M. Oriolle les paroles qu'il a prononcées à la dernière séance au sujet de Paul Bert, et ajoute qu'il sera heureux néanmoins de marcher d'accord, en cette circonstance, avec l'honorable M. de Châteaux, avec lequel il s'est déjà rencontré un jour de deuil.

M. de Châteaux interrompant et en riant. — Et de pluie !

M. Guignard. — En un jour de deuil, pour les obsèques de Gambetta !

M. de Châteaux répond qu'en effet, en un jour de deuil, comme dit M. le docteur Guignard, mais qui était aussi un jour de pluie, il avait, étant en voiture, rencontré M. Guignard chargé de couronnes pour les obsèques de Gambetta, et que pour obliger un collègue il l'avait invité à monter en sa voiture, avec ses couronnes. C'est ainsi qu'il s'est rencontré un instant avec M. Guignard, en un jour de deuil et de pluie ! (Hilarité générale.)

M. Solnais déclare alors qu'il aura le regret de ne pas s'associer à la proposition de M. de Châteaux. Dans l'amiral Courbet, il ne veut voir que l'homme politique... (Violentes interruptions.)

M. Joubert. — Il n'a jamais fait de politique !

M. Mévier. — Citez donc un acte politique ?

M. Solnais. — Je veux parler de ces lettres publiées après sa mort...

M. Joubert. — Puisqu'il était mort, il ne pouvait plus empêcher leur publication.

M. le maire. — M. Joubert, vous n'avez pas la parole.

M. Joubert. — Je la prends néanmoins, nous ne sommes pas ici à l'école !

M. le maire. — M. Joubert, je vous rappelle à l'ordre !

M. André Joubert étrenne ainsi les rigueurs du règlement municipal. La salle devient houleuse.

M. Legludic demande la parole pour repousser, lui aussi, la proposition de M. de Châteaux. Il dit que les lettres de l'amiral Courbet ont froissé les convictions républicaines, et que la figure du grand marin a été voilée par ces publications !

M. Baron fait une déclaration semblable. On vote, et, par 9 voix contre 7, la proposition de M. de Châteaux est repoussée.

Il y aura une rue Paul Bert, et il n'y aura pas de rue Amiral Courbet. Voilà comment la majorité de notre Conseil municipal entend le patriotisme !

Tout cela est grotesquement misérable, dit l'Union de l'Ouest, aussi bien le vote que les préventions et les dires de l'éminent M. Mathurin Solnais. Neuf voix, ce n'est qu'une infime minorité du Conseil municipal. Nous en appelons de ce vote, qui ne peut être valable devant l'opinion publique, et nous n'admettons pas qu'il suffise de neuf ferristes pour imposer à une ville de 73,000 habitants la notoriété infamante de l'ingratitude et de l'injustice anti-nationale.

Au commencement de cette même séance, qui a été très agitée, il y a eu un autre incident qui mérite d'être signalé avec détail. Il s'agit du rapport de M. Guignard sur l'école Chevrollier. La question sera discutée, au fond, à la prochaine séance. Mais le rapport même de M. Guignard a soulevé de vives et légitimes protestations.

M. Guignard, plagiare inconscient des calomnies qui remplissent les journaux de son parti, se permet de dire, dans ce rapport, que l'Empire et la Restauration ; « préoccupés de toute autre chose, n'ont rien fait pour les écoles primaires. »

Personnellement, dit l'Union de l'Ouest, nous attestons, pour le règne de Louis-Philippe, que M. Guignard ou ne sait ce qu'il dit, ou ment impudemment.

M. Hervé-Bazin a très bien relevé l'audacieuse assertion du docteur ignare. Il a dit que Henri IV avait organisé les écoles primaires, en 1598; que les écoles de village s'étaient développées jusqu'en 1789; qu'à cette époque elles avaient disparu en même temps que la suppression des dîmes affectées à la dépense; que les décrets de la Constituante et de la Convention n'avaient reçu aucune exécution, à cause de la Terreur, et qu'au 18 brumaire il n'y avait que très peu d'écoles en France. Le premier Consul, par la loi du 11 floréal an X, réorganisa les écoles primaires et encouragea en même temps la concurrence des « Petites Ecoles » des Frères des Ecoles chrétiennes. La création de l'Université, 17 mars 1808, maintint et développa les écoles primaires publiques. Bref, pendant le premier Empire, plus de 20,000 écoles primaires furent édifiées.

La Restauration fit plus encore avec le concours de MM. de Villèle, de Corbière, Royer-Collard, Guernon-Ranville. A la chute de la Restauration, il y avait déjà 42,092 écoles primaires, avec 1,935,000 élèves. En 1848, à la fin de la Monarchie, il y avait 63,000 écoles et 3,500,000 élèves.

Or, en 1886, il n'y a que 77,000 écoles, publiques ou privées, dans toute la France, dont 55,000 écoles laïques avec 3,704,000 enfants. Encore faut-il tenir compte des nombreuses écoles libres fondées sous le deuxième Empire, grâce à la loi de liberté de 1850.

Donc, il a été fait pour les écoles primaires beaucoup plus avant la République contemporaine qu'après.

Le docteur Ignare essaie de s'esquiver en prétendant qu'il a voulu parler seulement des écoles primaires supérieures.

M. Hervé-Bazin dit que dans ces termes l'erreur existerait encore ; mais ce n'est pas l'erreur : c'est l'ignorance ou la mauvaise foi.

Par décret, M. Brunet, conseiller de préfecture de Maine-et-Loire, est désigné pour remplir, pendant l'année 1887, les fonctions

de vice-président du conseil de préfecture du département.

SEGRÉ. — Dans sa dernière séance, le conseil municipal de Vern, à l'unanimité, a protesté contre la suppression de la sous-préfecture de Segré, et contre la suppression de la perception de Vern. Les délibérations ont été transmises à la préfecture directement, par M. de Lozé, maire de Vern, et par M. Etienne, notaire, qui ont remis en même temps à M. le préfet une pétition revêtue de plus de cinq cents signatures.

D'ailleurs, presque toutes les communes signent des pétitions pour demander le maintien de la sous-préfecture de Segré.

Les nouveaux noms des casernes de Tours

Un décret présidentiel donne les nouveaux noms suivants aux casernes de Tours :

Casernes du *Morier*. — 66^e de ligne, caserne *BARAGUEY D'ILLIERS* ; 7^e hussards, caserne *LANNES*.

Caserne de *Guise*, caserne *MEUNIER*.
Caserne des *Récollets*, caserne *MARES-COT*.

Caserne du *Champ-de-Mars*, caserne *LAS-SALLE*.

Une conférence, que présidait le général commandant le 9^e corps d'armée, a eu lieu le 22 janvier, à Tours, dans une des salles de la mairie. Le lieutenant-colonel Blanchot, sous-chef d'état-major, a traité, devant deux cents officiers, la question de la frontière des Pyrénées, avec un savoir remarquable et une facilité d'élocution qui ont charmé, pendant deux heures, tous ses auditeurs.

Le colonel Blanchot est, du reste, connu du monde géographique.

Il serait à désirer que de semblables conférences eussent lieu souvent. C'est là une heureuse innovation à laquelle chacun applaudit.

POITIERS.

Le *Journal de la Vienne* croit savoir que la municipalité de Poitiers s'occupe d'organiser un grand bal par souscription, qui serait donné, au profit des pauvres, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville.

La date fixée serait le samedi 19 février prochain.

LES IMPÔTS FORCÉS

Nous lisons dans l'*Union bretonne* :

« On voit sur les murs de Nantes les affiches que M. le maire de Nantes vient de faire placarder pour annoncer son triomphe à ses concitoyens. Il leur fait connaître que le gouvernement, foulant aux pieds les protestations du Conseil général et de la commission départementale, a autorisé toutes les taxes, surtaxes et contributions extraordinaires si chaleureusement demandées par M. le préfet et par lui. Il paraît même que, malgré les rigueurs de l'hiver, M. Normand n'a pas voulu retarder d'un seul jour leur mise à exécution. »

LA POUDRE DE VIANDE

Il n'est guère de journal où on ne puisse trouver à la quatrième page des réclames en faveur de la poudre de viande. Pour les fabricants qui la prônent, tous les avantages seraient réunis dans ce produit : Facile digestibilité, grand pouvoir nutritif sous un petit volume, bon goût, que sais-je encore. Ce grand nombre de qualités a semblé à M. Poincarre (de Nancy) mériter une vérification expérimentale qu'il a entreprise sur des chiens. Trois de ces animaux ont été soumis, par périodes égales et alternatives, tantôt à l'usage de la soupe ordinaire, tantôt à celui du pain simplement trempé dans l'eau, tantôt au régime exclusif de la poudre de viande, tantôt à un régime mixte de pain et de poudre. Nous ne pouvons entrer dans le détail des expériences, mais les résultats méritent d'être retenus.

Tout d'abord les animaux eux-mêmes éprouvent de la répugnance à prendre la poudre et préfèrent toujours le pain ; il ne faut pas oublier que les aliments étant en quantité suffisante, ce sont ceux qui sont le plus agréables qui s'assimilent le mieux. Il en résulte qu'il est très probable que la poudre est mal absorbée, vu le dégoût qu'elle amène, et dont presque tous les malades se sont plaints.

Mais le défaut capital de la poudre est le suivant : deux des animaux mis en expérience ont présenté, au bout de quelque temps, de l'inappétence, de la diarrhée, et ont enfin fini par succomber épuisés. On peut conclure de ce fait que le produit, malgré tous les soins apportés à le préparer, renferme de ces ptomaines qu'a décrits M. Gautier et qui constituent un des poisons les plus redoutables.

La poudre de bifeck possède un pouvoir nutritif supérieur à celui du pain, même accompagné de bouillon, mais inférieur à celui de la viande fraîche ; elle ne doit trouver son application rationnelle que lorsque des ressources naturelles font défaut, comme dans les expéditions polaires, par exemple. On ne doit l'employer que comme pis-aller.

Si la poudre de viande, produit destiné aux malades, peut être toxique, il en est parfois malheureusement de même d'aliments que nous sommes exposés à absorber tous les jours.

LA SALADE JAPONAISE

DE *Francillon*

Le lundi 17 janvier a eu lieu, à la Comédie-Française, la première représentation d'une œuvre de M. Alexandre Dumas fils, *Francillon*, qui est un grand succès de pièce et d'artistes.

Il y a au 1^{er} acte la recette d'une « salade japonaise » que nous croyons devoir offrir à nos lecteurs ; elle est exposée par la jeune Annette de Riverolles.

D'abord le nom :

« — Pourquoi japonaise ?

« — Je l'appelle japonaise pour qu'elle ait un nom : tout est japonais, maintenant. »

Je cite la scène telle qu'elle est dialoguée par M. Alexandre Dumas.

ANNETTE

Vous faites cuire des pommes de terre dans du bouillon, vous les coupez en tranches comme pour une salade ordinaire et pendant qu'elles sont encore tièdes, vous les assaisonnez de sel, poivre, très bonne huile d'olives à goût de fruit, vinaigre...

A l'estragon ?

HENRI

ANNETTE

L'Orléans vaut mieux, mais c'est sans grande importance ; l'important, c'est un demi verre de vin blanc, château-Yquem, si c'est possible. Beaucoup de fines herbes, hachées menu, menu. Faites cuire en même temps, au court bouillon, de très grosses moules avec une branche de céleri, faites-les bien égoutter et ajoutez-les aux pommes de terre déjà assaisonnées. Retournez le tout légèrement.

THÉRÈSE

Moins de moules que de pommes de terre ?

ANNETTE

Un tiers de moins. Il faut qu'on sente peu à peu la moule : il ne faut ni qu'on la prévienne ni qu'elle s'impose.

STANISLAS

Très bien dit.

ANNETTE

Merci Monsieur. — Quand la salade est terminée, remuée...

HENRI

Légalement...

ANNETTE

Vous la couvrez de rondelles de truffes, une vraie calotte de savant.

HENRI

Et cuites au vin de Champagne.

ANNETTE

Cela va sans dire. Tout cela, deux heures avant le dîner, pour que cette salade soit bien froide quand on la servira.

HENRI

On pourrait entourer le saladier de glace.

ANNETTE

Non, non, non. Il ne faut pas la brusquer ; elle est très délicate et tous ses arômes ont besoin de se combiner tranquillement.

Telle est la salade de *Francillon* ; elle obtiendra certainement autant de succès que la pièce.

DANCOURT.

CONSEILS ET RECETTES.

NOIX. — RHUME. — SUEUR NOCTURNE

Mangez du sel avec les noix et les noisettes pour aider la digestion de ces fruits.

Si vous avez un mauvais rhume, guérissez-vous en prenant une tasse de limonade, bien forte et très chaude, au moment de vous mettre au lit.

Les sueurs nocturnes causées par la consommation peuvent être arrêtées en épongeant le corps avec de l'eau salée.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 27 janvier,

Deuxième représentation de

SYLVANA OU LA FILLE DES BOIS, drame lyrique en 4 actes et 5 tableaux, paroles françaises de MM. Matespès et Wilder, musique de Charles-Marie de WERBA.

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN BILLET DE LOGEMENT

VI

Voici l'odyssée de notre soldat : elle ressemble, hélas ! à celle de presque tous ses camarades.

André Berteux était un paysan picard, gros, joufflu et rose.

Il n'avait pas cette mine-là le 31 octobre, après la capitulation de Metz ! Faible, amaigri, découragé, il avait souffert avec les autres, et quelles souffrances ! Pas de nouvelles du toit natal, pas de nouvelles de la France ; il ne rêvait que de son village et de ses parents qu'il ne pensait pas revoir.

Ses camarades prenaient stoïquement leur misère ; lui, il avait le mal du pays ; les champs que l'armée traversait lui rappelaient ceux qu'il cultivait jadis ; les mesures de la route lui faisaient penser à la maisonnette où les pauvres vieux l'attendaient ; il voyait l'invasion allemande chez lui et se demandait s'il restait une poutre à sa chaumière, une poule dans sa cour, un chou dans son jardin.

Il ne parlait plus, ne riait plus, et attendait inconsciemment qu'une balle vint le frapper.

André était un de ces esprits faibles qui sont in-

capables de raisonner leur malheur et de l'accepter. Il s'en prenait à tous, sans regarder autour de lui, sans s'apercevoir que la misère de ses compagnons était égale à la sienne. S'isolant dans sa douleur, égoïste sans le savoir peut-être, il ne plaignait personne. Il n'avait demandé qu'à vivre tranquillement ; que lui faisait la gloire du champ de bataille ? Il n'était pas ambitieux ; il ne comprenait pas le plaisir qu'on peut avoir de tuer ou de se faire tuer par son prochain. Quand il était enfant, ne lui avait-on pas appris à aimer ce prochain sur lequel on lui commandait de tirer aujourd'hui ? Est-ce que les vérités ne sont plus les mêmes à vingt ans ?

Sa tête se perdait quand on lui parlait du Dieu de la guerre, et il était encore plus surpris que ce même Dieu fut encore celui de la paix, le tout selon les circonstances.

Il avait pris part à la bataille de Gravelotte, et en voyant tomber à côté de lui ses camarades, ses amis, il se disait :

— A bientôt mon tour !

Enfin la capitulation vint comme une délivrance.

La longue file de soldats français affaiblis, démoralisés, suivait, tête basse, les troupes ennemies qui les conduisaient en captivité.

Le premier jour où on leur donna à manger, ils se ruèrent sur les vivres en loups affamés, et les

dévorèrent d'un coup de dent. Le lendemain, il n'y avait plus rien ; on jeta et l'on bivouaqua sur la terre détrempée par la pluie, en un lieu que les soldats baptisèrent du nom de « camp de boue ».

On avait défendu aux prisonniers de s'abriter sous leurs tentes ; aussi, lorsqu'en s'éveillant, André essaya de se lever, il ne put faire un pas, ses jambes refusèrent leur service ; il retomba inerte sur un tas de sacs.

Plusieurs de ses camarades, plus forts que lui, le relevèrent. Il était froid, pâle et comme mort.

Alors, on le conduisit dans une grande ferme qui se trouvait au milieu de la plaine, et on lui fit avaler quelques gouttes de *schnaps* qu'on puisait à même dans une barrique défoncée.

Un médecin passait la visite ; il reconnut la faiblesse du jeune homme et ordonna qu'on le dirigeât sur Metz où l'on avait établi des ambulances. André fut hissé sur un chariot, et bientôt un cortège de soldats prussiens escorta le triste convoi jusqu'à la ville.

Dans une rue basse on s'arrêta, et des femmes apportèrent aux malades du pain noir et de l'eau ; c'était tout ce qu'elles pouvaient faire, les bonnes âmes ! On mena les malheureux à la fabrique de tabac, transformée en ambulance, c'est-à-dire peuplée de baraqués en planches mal clouées. De la paille pour tout lit ; mais cela valait encore mieux

que le sol humide.

On ne distribuait pas de médicaments dans ces baraques ; un médecin y passait quelquefois pour voir les convalescents et les envoyer rejoindre leurs camarades en Prusse.

André, lui, ne guérissait pas. Au mois de décembre, on vint annoncer aux pauvres diables que l'ambulance de Metz allait être transportée ailleurs, — ils ne savaient pas où, — et qu'il fallait évacuer... On en prit huit cents, au hasard ; on les fit monter en wagon, et le train s'arrêta à Pont-à-Mousson. Les habitants de cette ville, par un sentiment de patriotisme et de charité, avaient demandé et obtenu des blessés, afin de les soigner eux-mêmes.

On logea tout ce monde dans la caserne vide, et, les sœurs de l'hôpital ne pouvant suffire à la besogne, les dames de la ville vinrent les aider. Ce fut un touchant spectacle : plusieurs centaines de femmes mariées ou jeunes filles, riches ou pauvres, venaient donner leurs soins à ces malheureux, souffrant et mourant loin de leurs familles. Elles se multipliaient pour leur rendre un peu de courage : elles pansaient les blessures, lavaient le linge souillé, raccommodaient les vêtements déchirés, s'ingéniaient à trouver des effets chauds, dénichaient, dans les réserves de la maison, du vin, des fruits et même des friandises.

(A suivre.)

O. MICHON.

M. RENARD, agent d'affaires, 16, rue Verte, à Saumur, a l'honneur de faire savoir qu'il est toujours Agent principal de la Compagnie *PURBAINE, Incendie, Vie et Accidents*, et Administrateur du Bureau de bienfaisance pour le quartier de Nantilly, contrairement à ce qui a été porté sur l'Almanach 1887.

Librairie *ABEL PILON, rue de Fleury, 33, PARIS*

A. LE VASSEUR & C^e, Éditeurs

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, *Quatre-Fortes, Gravures en Couleurs, etc.*

AU MÊME PRIX QU'AU CHEZ L'ÉDITEUR

Payable Cinq Francs par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE

ESTCOMPTE AU COMPTANT.— ENVOI FRANCO des CATALOGUES

M. DOUESNEL — ÉPICERIE CENTRALE
— prévient les amateurs de *Choucroute*, qu'il va, sous peu de jours, en recevant un envoi de Strasbourg.

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DE L'OUEST-ALGÉRIEN

62,173 Obligations 3 % de 500 Fr.

REMBOURSABLES À 500 FR. RAPPORTANT 15 FR.

Payables semestriellement les 1^{er} mars et 1^{er} septembre

GARANTIE DE L'ÉTAT

Conform. aux lois des 22 août 1861, 1^{er} août 1869, 16 juillet 1875 et 31 juillet 1885

Prix d'émission : 355 Francs

En souscrivant... 30 Fr.

A la répartition... 45 »

Du 1^{er} au 5 Mars 1887... 70 »

Du 1^{er} au 5 Mars 1888... 70 »

Du 1^{er} au 5 Mars 1890... 70 »

Du 1^{er} au 5 Mars 1891... 70 »

Intérêts semestriels proportionnels aux versements effectués aux époques ci-dessus indiquées

Faculté d'anticipation des versements avec bonification d'intérêt à 3 0/0 l'an.

Prix de l'obligation libérée à la répartition :

360 francs, jouissance 1^{er} mars 1887, en titres définitifs au porteur ou nominatifs dé-

livrés sans frais, avec coupons semestriels de 7.50.

Le revenu net maximum garanti est de fr. 4.215.300

La totalité des obligations n'absorbe que 2.938.380

Excédent... 1.276.920

Ces obligations seront admises à la Cote officielle.

On souscrit le 29 janvier 1887 :

A la Société Générale, au Siège social, 54, rue de

Provence, dans ses Bureaux de quartier à

Paris, et dans ses Agences en France et à

l'Étranger ;

Au Crédit Algérien, 15, place Vendôme.

Les souscriptions par correspondance ne peuvent être

inférieures à 15 obligations ; les listes ne sont pas

admises. Répartition proportionnelle ; chaque souscrip-

tion ne pourra recevoir moins d'une obligation.

A CÉDER DE SUITE

Après fortune faite

Le Café de Bordeaux

Situé à Cholet

S'adresser, pour traiter, à M. MÉTAYER qui l'occupe. (15)

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des *Pommades MAHON* à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LECOMPTÉ, notaire à Brézé.

A VENDRE à l'amiable,

1^{er}. Grande et belle MAISON BOURGEOISE, située à Saint-Cyr-en-Bourg, à 20 minutes de Saumur et à 100 mètres de la gare de Brézé;

JARDIN POTAGER et clos de terre et vigne y appartenant, d'une contenance d'environ un hectare;

2^{es}. MAISON DE PRODUIT, située au centre du bourg de Saint-Cyr.

Revenu justifié: 450 fr.

S'adresser à M^e LECOMPTÉ, notaire à Brézé. (841)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER UNE MAISON

Sise rue du Temple, n° 17,

S'adresser à M^e LE BARON, notaire, ou à M^{me} GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887,

GRANDE MAISON

Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presles. (30)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Yvrains, près Saumur:

Vins blancs des Côteaux à 70, 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 80 francs;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

AU PALAIS DES MARCHANDS

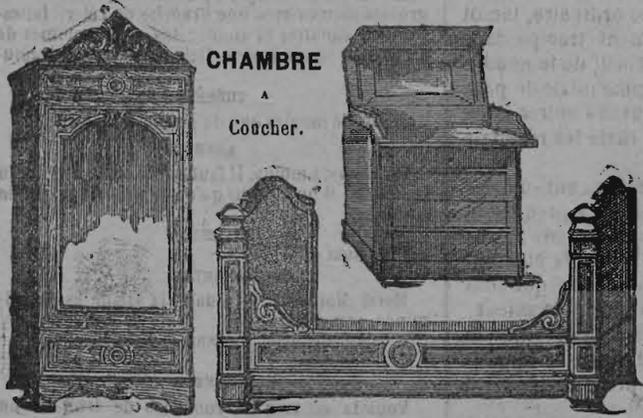
RUE BAUDRIÈRE, 75, 77, 79

ANGERS — Rue du Petit-Prêtre, 14, 18, 20, 22, 24 — ANGERS

Six immenses galeries de plus de mille mètres carrés chacune sont toujours garnies de Meubles, de Sièges et de Tissus de toutes sortes pour

AMEUBLEMENTS

Le grand succès de la Maison du PALAIS DES MARCHANDS vient de ce qu'elle a toujours les meilleurs contre-maitres et les meilleurs ouvriers dans toutes les spécialités.



CHAMBRE

Coucher.

MEUBLES DE STYLE

Meubles modernes

MEUBLES DE CUISINE

Glaces — Tapis — Couvertures

Literie — Sièges — Tentures

Chaises — Rideaux, etc., etc.

Le CATALOGUE GÉNÉRAL, illustré, est à la disposition des personnes qui en feront la demande.

Offres et Demandes

On demande voyageur, librairie, papeterie classique, clientèle faite, relations agréables; convient à un jeune homme au courant du métier, exempt ou libéré du service militaire actif, sachant ou ayant de bonnes dispositions pour conduire un cheval. — Ecrire initiales L. B., poste restante, Tours. (52)

M. G. BESSON, ex-économe du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. » Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

AVIS AUX Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement: Selmes, Bièmes, Javards, Crevasses, Crapauds, EMPLOYEZ

l'Onguent Souverain de A. PAJOT. Seule Maison de vente,

L. BONNEAU Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9, SAUMUR.

On trouve en la même maison: Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais; Encaustique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage; Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis 32^e ANNÉE Paraisant tous les samedis AVEC DE NOMBREUSES FIGURES Franco à domicile, pour un an.... 6 fr. — pour six mois.. 3 fr. 50 — pour trois mois. 2 fr. 50 Étranger (Union postale) 3 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande. Administration: 15, rue de Tournon, à Paris.

Régisse Sanguinède QUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesse d'Estomac et facilite la Digestion. 0^e75 dans toutes Pharmacies.

Saumur, Imp. P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 JANVIER 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	80 40	80 63	Est	795	790	Obligations			Gaz parisien	513	515
3 % amortissable	83 63	84	Paris-Lyon-Méditerranée	1233 75	1240	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	538	532	Est	383	386
3 % (nouveau)	104 90	104 90	Midi	1135	1140	— 1865, 4 %	524 25	528	Midl	389	389
4 1/2 %	108 80	109 10	Nord	1543	1550	— 1869, 3 %	408	409	Nord	393 75	393
4 1/2 % (nouveau)	108 80	109 10	Orléans	1320	1330	— 1871, 3 %	393	393 50	Orléans	389	393
Obligations du Trésor	142 05	142 05	Ouest	865	880	— 1875, 4 %	519	520	Ouest	387	390
Banque de France	4200	4205	Compagnie parisienne du Gaz	1452 50	1462 50	— 1876, 4 %	525	518 25	Paris-Lyon-Méditerranée	388	390
Société Générale	463 75	463 75	Canal de Suez	1982 50	2000	Bons de liquid. Ville de Paris	528	529	Paris-Bourbonnais	386	388 50
Comptoir d'escompte	1035	1035	C. gén. Transatlantique	500	505	Obligations communales 1879	476	479	Canal de Suez	583	584
Crédit Lyonnais	560	567 50	Russe 5 0/0 1870	100	101 75	Obligat. foncières 1879 3 %	474	477 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1352 50	1375				Obligat. foncières 1883 3 %	367	378			
Crédit mobilier	258 75	267 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT										LIGNE D'ORLÉANS										
SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS					SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.					SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS					
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	
Saumur (orl.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16	8 34	Saumur (orl.)	6 53	»	4 16	8 34	8 34	Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5
Saumur (état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	8 30	Saumur (état)	»	6 50	8 31	4 13	8 30	Vivry	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26	8 43	Nantilly	»	7 03	8 37	4 26	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil (a)	»	7 29	9 19	4 52	9 08	Vernantes	8 32	12 31	»	3 40	6 14	»
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 11	»	4 39	8 56	— (dép.)	»	7 34	9 29	5 1	9 08	Noyant-Méon	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38	11 45
Montreuil (a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52	9 08	le Vaudelnay	»	7 45	9 40	5 11	5 17	Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	2 57	5 09	7 43	12 32
— (dép.)	»	2 36	7 33	»	11 24	2 09	4 58	Baugé	»	7 56	9 50	5 20	5 44							
Thouars	2 55	7 59	»	11 57	2 28	5 23	9 37	Doué	»	8 05	9 57	5 27	6 20							
Loudun	»	8 10	»	3 16	2 52	»	9 52													
Poitiers	»	10 33	»	10 40	5 10	»	12 12													

COFFRE-FORT DE LA MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire.

PAUL GODET

IMPRIMEUR, SAUMUR.